

INCERTITUDE ET CERTITUDE: LES GFI ET LE NOUVEL ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE



CIFA INITIAL CONTRIBUTOR

Incertitude et Certitude: les GFI et le nouvel environnement réglementaire

Un monde en mutation profonde et les GFI plus que jamais indispensables pour les clients/investisseurs

COVID-19 et impacts

La planète entière vit une période fort troublante et sans précédent à tout point de vue: économique, financier et social. Notre santé personnelle et celle de nos proches, nos systèmes de santé, nos emplois et notre dignité subissent la vague mondiale du COVID-19. Ce virus impose à nos dirigeants et à nous-mêmes un choix impensable jusqu'à ce jour: devoir choisir entre santé et survie économique.

L'incertitude du présent et du futur s'est installée partout comme une certitude. La certitude d'être confiné, de devoir changer bien des aspects de la vie, tant à titre personnel que professionnel. Même le déconfinement qui débute lentement ces jours amène son lot d'incertitude, confirmant

ainsi "la certitude de l'incertitude". Les professionnels de la finance connaissent bien et craignent l'incertitude.

Les pompiers ont accueilli les appels 'au secours' venant de toute part. Gouvernements et banques centrales distribuent de la liquidité par centaines et milliers de milliards, tant la peur est grande que la machine de la finance se grippe et que la confiance disparaisse.

Difficile d'ignorer ce qui se passe. Nul ne peut essayer de l'éviter, car les media (TV et presse écrite) nous le rappellent en permanence et nous rapportent les conclusions de spécialistes (ou pas), dont certaines sont véritablement inquiétantes. Quelques exemples:

MEDIA	TITRE-en	TITRE-fr
FT/25 mai	Richest nations face \$17tn government debt burden from coronavirus. <i>Fall in tax revenues set to push average debt-to-GDP ratio to 137%, warns OECD.</i>	Les pays les plus riches sont confrontés à une dette publique de 17 milliards de dollars due au coronavirus. <i>La chute des recettes fiscales devrait faire passer le ratio moyen de la dette au PIB à 137%, avertit l'OCDE.</i>
FT/10 mai	Trillion-dollar club tightens grip on fund market during crisis. <i>Market leaders such as BlackRock, Vanguard and State Street have gained control of 61% of the industry's assets.</i>	Le club des trillions de dollars resserre son emprise sur le marché des fonds en période de crise. <i>Des leaders du marché tels que BlackRock, Vanguard et State Street ont pris le contrôle de 61% des actifs du secteur.</i>
FT/7 mai	BoE warns UK set to enter worst recession for 300 years. <i>Central bank predicts 30 per cent drop in output in first half of 2020.</i>	La BoE avertit que le Royaume-Uni va entrer dans la pire récession depuis 300 ans. <i>La banque centrale prévoit une baisse de 30% de la production au premier semestre 2020.</i>
WSJ/15 avril	Coronavirus Fight Is Creating Mountains of Global Debt. <i>International Monetary Fund in report says nearly \$8 trillion in spending, loans and guarantees could pose threat after pandemic eases.</i>	La lutte contre les coronavirus crée des montagnes de dette mondiale. <i>Selon un rapport du FMI, près de 8000 milliards de dollars en dépenses, prêts et garanties pourraient constituer une menace une fois que la pandémie se sera calmée.</i>
FT/14 avril	Global economy to suffer worst blow since the 1930s, warns IMF. <i>Most countries' economies set to be at least 5% smaller, even after recovery.</i>	L'économie mondiale va subir le pire choc depuis les années 1930, prévient le FMI. <i>Les économies de la plupart des pays devraient être réduites d'au moins 5 %, même après la reprise.</i>
FT/29 mars	Can the world afford fiscal and monetary stimulus on this scale?	Le monde peut-il se permettre des mesures de relance budgétaire et monétaire de cette ampleur?

INCERTITUDE ET CERTITUDE: LES GFI ET LE NOUVEL ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

On en déduit que l'incertitude du futur inclut un important surendettement (des États, des sociétés et des individus/familles), une forte contraction économique, un chômage en forte hausse, la déflation qui s'installe pour une longue période et un frein au 'court-termisme', vu que des sociétés commencent déjà à refuser de donner des prévisions trimestrielles de leur activité. A côté de cela, on observe le sauvetage des institutions financières systémiques, ainsi que l'importante résurgence des colosses technologiques. Merci, COVID-19!

Au niveau global, nous avons tous salué comme absolument nécessaires les efforts de sauvetage déployés par les gouvernements et les banques centrales. Nul doute, cependant, que ces mesures plantent les graines d'une future crise, une fois que nous serons sortis de celle du COVID-19.

Alors, sommes-nous tous des "keynésiens" à présent? Réhabilitons Keynes! Il n'a pas été le défenseur brutal des dépenses déficitaires qu'on lui prête trop souvent. Au contraire, il a été un esprit brillant, surtout dans la recherche des clés du maintien de la démocratie et de la liberté économique face aux défis des autorités, tant de gauche que de droite. Quelles seraient aujourd'hui ses solutions pour un système durable, alors que les économies du monde entier s'efforcent de sortir d'un arrêt dévastateur et sans précédent? Difficile de le savoir.

Nous sommes certains, à présent, que le monde ne reviendra pas à la mondialisation telle que nous l'avions connue auparavant, soit la mondialisation qui a émergé avec l'essor de la Chine et de l'Internet après la fin de la guerre froide. En réalité, le monde ne sera plus jamais le même après le coronavirus.

Et, les pandémies ne sont plus seulement biologiques, elles sont désormais aussi géopolitiques, financières et atmosphériques.

Les États légitimes devront pourvoir aux besoins fondamentaux de la population: sécurité, ordre, bien-être économique et justice. C'est leur rôle. Mais il faut également constater que les populations mondiales ont été habituées à vivre dans un monde de dignité humaine accrue (grâce au travail) et de prospérité croissante, sauf qu'elle dépend du commerce mondial et de la circulation des personnes. Alors, le défi historique pour les décideurs, et dirigeants en général, est de gérer la crise tout en construisant l'avenir.

Les GFI aux côtés de leurs clients dans un environnement réglementaire en mutation

Rappelons ici combien le secteur de la gestion de fortune indépendante est indispensable à toute la place financière suisse, grâce au conseil expert et professionnel que chaque gestionnaire apporte à ses clients/investisseurs. Les gestionnaires de fortune indépendants, les conseillers et les intermédiaires financiers, jouent tous un rôle très important tout particulièrement durant cette crise 'COVID-19', car ils sont aux côtés de leurs clients et les aident à évaluer et possiblement atténuer l'impact de certaines catastrophes financières personnelles qui pourraient autrement se produire.

Le GFI met toujours au cœur de son activité professionnelle les intérêts de ses clients. Dans ce même esprit, il fait face à une vague massive de régulation (LSFin-LEFin), en étant conscient que son activité, réglementée de manière appropriée et conforme, contribue à consolider la confiance et la fidélité de ses clients. Ces derniers peuvent alors potentiellement se transformer en ambassadeurs de l'approche experte et professionnelle de leurs gestionnaires de fortune indépendants.

L'environnement réglementaire de la gestion de fortune indépendante est en mutation en Suisse. Après les phases (1) sans régulation, mais guidée par la Charte du GSCGI (Groupement professionnel), (2) de surveillance LBA dès 2000, et (3) de surveillance règles-cadres en 2009 (Investisseur Qualifié), l'heure est à la surveillance dite 'prudentielle' se concrétisant par la mise en application des lois LSFin-LEFin, qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2020.

Le nouveau système de régulation et surveillance prudentielle a quelques caractéristiques notables:

1. **Système étatique**, l'autorisation étant délivrée par la FINMA, qui a également le pouvoir de sanction;
2. **Surveillance prudentielle** (approche fondée sur le risque) exercée par un Organe de Surveillance, soumis au contrôle de la FINMA;
3. **Affiliation à un Organe de Médiation indépendant**, dont l'autorisation est délivrée par le Département fédéral des finances (DFF);
4. **Assurance de responsabilité civile (RC) professionnelle**.

A noter que les Conseillers en placement devront désormais être inscrits à un Registre des Conseillers, ne

INCERTITUDE ET CERTITUDE: LES GFI ET LE NOUVEL ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

seront pas surveillés, mais devront être affiliés au préalable à un Organe de Médiation et avoir souscrit une assurance RC professionnelle.

Où en est-on? Le GFI en activité (professionnelle) fin 2019, doit impérativement faire une annonce d'intention de demande d'autorisation le 30 juin 2020 au plus tard.

A noter les contours de l'activité dite 'professionnelle' qui sont les suivants (OEFin, art 19, al.1; LEFin art. 3 et 17):

*Art. 19 Exercice d'une activité à titre professionnel
(art. 3 et 17 LEFin)*

1 Les gestionnaires de fortune et les trustees exercent leur activité à titre professionnel et au sens du droit sur le blanchiment d'argent lorsque:

- a. ils en tirent un produit brut de plus de 50 000 francs par année civile;
- b. ils établissent des relations d'affaires ne se limitant pas à une activité unique avec plus de 20 cocontractants par année civile ou entretiennent au moins 20 relations de ce type par année civile, ou
- c. ils ont un pouvoir de disposition de durée indéterminée sur des valeurs patrimoniales de tiers dont le montant dépasse 5 millions de francs à un moment donné.

En dessous de ces limites, la règle dite '*de minimis*' s'applique. Ces GFI pourront, en effet, continuer leur activité sans obligation d'autorisation FINMA et, par conséquent, de 'surveillance prudentielle'.

La FINMA a mis à disposition la plateforme EHP qui permet non seulement de faire cette annonce simplement, mais également de préparer les documents nécessaires pour présenter la demande à l'OS d'abord et à la FINMA par la suite, évitant ainsi de devoir constituer deux dossiers séparés.

Par cette annonce et subséquente confirmation de la FINMA, les GFI seront en mesure de continuer leur activité et, par le même temps, de préparer tranquillement leurs demandes (OS et FINMA), dont l'échéance ultime est le 31.12.2022.

Qu'en est-il de l'OS, du Registre des Conseillers et de l'Organe de Médiation? L'autorisation pour les deux premiers sera délivrée par la FINMA, alors que l'Organe de Médiation aura son autorisation du Département fédéral des finances (DFF). Normalement, ces autorisations sont attendues pour le 30 juin, sauf erreur. Inutile de s'attendre à une prolongation des échéances dictée par les contraintes "covidienues". En effet, ces dates étant inscrites dans la loi,

il n'est pas envisageable qu'elles soient modifiées. On peut alors légitimement se demander si les procédures auprès du DFF et de la FINMA avancent normalement.

Au GSCGI, nous sommes confiants que les dossiers préparés professionnellement et respectant les points essentiels édictés dans les lois auront les meilleures chances de recevoir l'autorisation des autorités. Cela vaut tant pour l'Organe de Médiation (notre soutien à FINSOM) que pour l'Organe de Surveillance (notre soutien à l'OSIF de l'ARIF) et le Registre des Conseillers.

En outre, nous sommes persuadés que les autorités bernoises ne feront pas l'erreur de délivrer des autorisations à des constructions stratégiques improvisées, qui de plus ne respecteraient pas de façon absolue la nécessité d'indépendance et d'absence de conflits d'intérêt, ces principes étant inscrits dans la loi.

Pour conclure, nous signalons le plan-cadre d'assurance RC professionnelle du GSCGI, unique Groupement professionnel à l'offrir en Suisse, avec à la clé des avantages certains, tels qu'une couverture étendue (selon l'approche fondée sur le risque de la FINMA) des activités des GFI, Trustees et Conseillers, et un avantage financier pour les Membres du GSCGI (réduction sur la prime annuelle).

Le GSCGI offre en plus d'autres avantages à ses Membres en cette période de transition vers l'ère de la surveillance prudentielle, dont les contrats-type de Gestion discrétionnaire et de Conseil financier en sont un exemple important.

Tous les GFI de la place financière suisse pourront bénéficier des nombreux avantages que le GSCGI a créés pour faciliter leur travail et réduire leurs coûts, à la condition bien entendu qu'ils viennent nous rejoindre! A titre exceptionnel, les frais administratifs d'adhésion au GSCGI ne s'appliqueront pas aux GFI assujettis à l'ARIF.

Cosima F. Barone
pour le Conseil du GSCGI